

Les Cahiers de droit



La documentation juridique, par Ernest CAPARROS et Jean GOULET, Presses de l'Université Laval, Québec, 1973, 182 p., \$5.95.

J.-C. Bonenfant

Volume 14, Number 2, 1973

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/041758ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/041758ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Bonenfant, J.-C. (1973). Review of [*La documentation juridique*, par Ernest CAPARROS et Jean GOULET, Presses de l'Université Laval, Québec, 1973, 182 p., \$5.95.] *Les Cahiers de droit*, 14(2), 374–375. <https://doi.org/10.7202/041758ar>

gouvernement Trudeau face aux mouvements ou partis indépendantistes. Par contre, les deux gouvernements ont fait preuve jusqu'ici de tolérance et de largeur de vue.

C'est un ouvrage qu'on lit certainement avec intérêt et profit et qui témoigne, de la part de l'auteur, une connaissance profonde de la Fonction publique dans laquelle, comme il le dit lui-même dans sa préface, il n'a tout de même pas fait carrière. Ajoutons que, comme l'auteur le fait lui-même aussi dans son avant-propos, il faut rendre hommage au travail de son collaborateur M^{re} Marcel Morin.

Je dois malheureusement me montrer moins élogieux à l'égard de la bibliographie qui termine l'ouvrage et à laquelle, comme ancien bibliothécaire et comme directeur de revue, je suis naturellement porté à attacher une certaine importance. La bibliographie c'est ce qui permet de dépasser l'auteur en consultant ses sources et parfois aussi de vérifier ses dires. La bibliographie de *La Fonction publique* est considérable et intéressante, mais elle comporte de légères erreurs et des imprécisions qui auraient pu être facilement évitées et qui parfois peuvent créer un peu de confusion chez ceux qui la consultent. Dès le début, on constate la faute fréquente des auteurs canadiens-français qui semblent vouloir, à tout prix, que Jean-Louis Baudouin, comme on le faisait pour son père Louis, soit un Beaudoin. Par ailleurs, pourquoi, à propos de l'auteur du *Traité élémentaire de droit civil*, donner le prénom de Jean-Louis et se contenter une ligne plus bas du patronyme pour l'auteur du *Secret professionnel et Droit au secret dans le droit de la preuve*. D'ailleurs, pour bien éclairer le lecteur, n'aurait-il pas été nécessaire de préciser, comme l'indique d'ailleurs le titre complet, que le *Traité* n'est pas général, mais est consacré uniquement aux « obligations ». Beaulieu avec simplement un L. ne révèle pas Marie-Louis Beaulieu. Ce qui m'a le plus intrigué est peut-être la référence suivante: Gorry, J. A. *Canadian Board at Work*, J. Willis, édct. Toronto, MacMillan, 1941. J'ai immédiatement soupçonné qu'il s'agissait plutôt de mon vieil ami J. A. Corry qui a simplement été un des neuf collaborateurs d'un ouvrage collectif édité par John Willis sous le titre de *Canadian Boards at work* dans lequel il a donné une introduction intitulée *The Genesis and Nature of Boards*. Une référence comme celle-ci ne nous renseigne guère: Fortin, Carrier, *Journal du travail*, mars 1965, p. 3. Enfin, il est dangereux, dans

la bibliographie d'un ouvrage sérieux, de suivre l'usage populaire en désignant les rapports des commissions d'enquête par le nom de leurs présidents. On peut, en conversation, parler du *Rapport de la Commission royale d'enquête Salvas*, mais dans une bibliographie, il faut mieux, je crois, écrire *Rapport des commissaires sur les méthodes d'achat utilisées au département de la colonisation et au Service des achats du gouvernement du 1^{er} juillet 1955 au 30 juin 1960*, juin 1963.

Il peut sembler mesquin de s'attacher à des vétilles bibliographiques qui sont peu de choses en face d'un excellent ouvrage et du travail qu'il a nécessité, mais c'est sans doute parce qu'on remarque plus facilement les imperfections d'un objet de qualité.

Jean-Charles BONENFANT

La documentation juridique, par Ernest CAPARROS et Jean GOULET, Presses de l'Université Laval, Québec, 1973, 182 p., \$5.95.

Les lecteurs habituels des *Cahiers de Droit* connaissent déjà, en bonne partie, cet ouvrage, car c'est la reprise en volume, avec un certain nombre de corrections et d'améliorations, d'un long article que les auteurs avaient publié, en 1970, dans *Les Cahiers de Droit* (Vol. 11, n° 4). Cet ouvrage inspire aussi la tenue formelle des *Cahiers* pour autant que les auteurs et la direction se montrent de bons élèves des professeurs Caparros et Goulet, tous les deux de la Faculté de Droit de l'Université Laval.

Ayant eu l'honneur de préfacer cet ouvrage, je me permets de répéter que « l'ouvrage des professeurs Caparros et Goulet n'est pas qu'un simple code typographique: il dépasse souvent la forme pour pénétrer dans la bibliographie et devenir ainsi, un excellent instrument d'initiation à la recherche ». Je me permets d'ajouter, « à une époque où, avec raison, on veut que la science du droit soit autre chose qu'un bagage de formules mémorisées, il est important non pas de tout savoir mais de savoir où tout se trouve ».

Dans un chapitre préliminaire, les auteurs donnent ce qu'ils appellent « Les notions essentielles » sur la référence et l'utilisation des signes de ponctuation dans les références et les notes infrapaginales. L'ouvrage est ensuite

divisé en deux parties; la première consacrée aux instruments de documentation juridique de tradition anglo-saxonne et la seconde aux instruments de documentation juridique de tradition européenne continentale.

En conclusion, les auteurs nous fournissent deux intéressants tableaux sur l'anatomie de la référence d'un arrêt rapporté dans un recueil de jurisprudence de type anglo-saxon et sur l'anatomie de la référence d'un arrêt rapporté dans un recueil européen. Un bibliographie courte, mais sélective, permet, sans que cela soit bien nécessaire, aux lecteurs de consulter d'autres ouvrages du même genre.

C'est un ouvrage qui sera utile non seulement aux étudiants, mais aussi aux juristes plus âgés qui n'ont jamais appris comment préparer un texte et dont la contribution, pourtant généreuse aux revues de droit, fait parfois le cauchemar des directeurs des revues.

J.-C. B.

Introduction aux ouvrages de référence en droit, choix d'ouvrages de la collection de la Bibliothèque de l'Université Laval, par Édouard CASAUBON et André SINCLAIR, Guides Bibliographiques, 8, Bibliothèque de l'Université Laval, 1973, 167 p., \$4.00.

Depuis quelques années, la Bibliothèque de l'Université Laval publie d'excellents guides bibliographiques, mais dans le domaine du droit, nous en étions encore à envier l'Université de Montréal qui, à l'initiative du regretté Jean Roy, avait multiplié *Les guides du lecteur* pour la bibliothèque de droit de l'Université de Montréal.

Nous sommes donc heureux de saluer la publication d'une introduction aux ouvrages de référence en droit préparée par deux bibliothécaires, MM. Édouard Casaubon et André Sinclair. Comme le font remarquer, dans leur préface, les deux auteurs, la bibliothèque possède une importante collection d'ouvrages de droit, mais ils admettent eux-mêmes que « l'usager ne s'y retrouvait pas toujours ». Le présent guide voudrait donc l'éclairer, en lui indiquant « quels sont et où se trouvent à la Bibliothèque les principaux ouvrages de référence en droit ». Le guide ne donne évidemment pas la référence à tous les ouvrages de droit, mais il permet de bien connaître ceux qu'on utilise le plus fréquemment. Il est divisé en neuf chapitres : Législation, jurisprudence ;

Périodiques de droit ; traités ; ouvrages à caractère encyclopédique ; dictionnaires ; débats, journaux et documents de la session ; annuaires, almanachs ; bibliographies et ouvrages de méthodologie.

Cet ouvrage sera fort utile aux étudiants et souvent même à leurs professeurs, car s'il est une discipline qui exige la fréquentation quotidienne des bibliothèques et une bonne connaissance de leur richesse, c'est le droit.

C'est l'occasion de mentionner, quitte à y revenir plus tard parce qu'il ne s'agit que d'un texte préliminaire, *Une méthodologie de recherche en droit québécois et canadien*, préparée par M^{re} Denis LeMay et publiée aux Publications de la Bibliothèque de l'Université Laval de Québec, au début de l'année universitaire de 1973.

Dans cet ouvrage, fort ingénieux, l'auteur, qui en est à cette période enthousiaste et féconde que connaissent les bons étudiants au lendemain de leurs études, tente d'enseigner à ses cadets de quelques années « Comment trouver... en un clin d'œil ». Ce qu'on cherche et ce qu'on doit trouver, c'est un livre, un article de revue, une loi, un règlement ou une décision de jurisprudence sur un sujet. C'est à l'usage évidemment qu'on peut découvrir les faiblesses ou les lacunes possibles d'un tel guide pour les corriger dans une édition plus définitive. C'est ce que l'auteur se propose de faire, mais déjà, on peut affirmer que l'ouvrage sera très utile aux étudiants.

J.-C. B.

Décisions du juge des mines du Québec 1967-1972, par Jean-Paul Lacasse, avocat, Minebec, Sainte-Foy, Québec 1973*.

Dans l'avant-propos, l'auteur dresse une présentation rapide et intéressante, un peu trop brève peut-être, du juge des mines. Afin de répondre à la spécialisation et à la technicité des litiges relatifs aux mines, le législateur québécois a créé, en 1965, un juge des mines, réalisant alors un projet remontant à 1926 lorsque certains pouvoirs judiciaires avaient été

* Nous avons déjà parlé de cet ouvrage dans la livraison précédente des *Cahiers de Droit*, mais nous l'avons fait d'une façon plus analytique que critique. Nous croyons utile qu'un de nos collaborateurs reprenne avec plus de précisions l'étude de ce recueil.